



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

Numéro de la demande : 2010-6204
Demande : Nouveau site ou nouvelle culture hôte
Produit : Herbicide PP-2525
Numéro d'homologation : 29261
Matières actives (m. a.) : Tribénuron-méthyle, thifensulfuron-méthyle, MEX, MMM
N° de document de l'ARLA : 2317908

But de la demande

Cette demande vise à modifier l'étiquette de l'herbicide PP-2525 pour y ajouter une nouvelle culture, l'avoine. L'utilisation prévue est le traitement de postlevée du mélange en cuve actuellement homologué, PP-2525 + MCPA Ester, sur l'avoine pour la suppression des mauvaises herbes indiquées actuellement sur l'étiquette.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluations sanitaires

Aucune évaluation toxicologique n'est requise pour la présente demande.

Les données sur les résidus de tribénuron-méthyle dans et sur l'avoine ont été examinées en appui à l'ajout de l'avoine sur l'étiquette de l'herbicide PP-2525 contenant du tribénuron-méthyle et du thifensulfuron-méthyle. Selon l'examen des données sur les résidus, l'utilisation sur l'avoine du mélange en cuve de PP-2525 et de MCPA ester n'augmentera pas l'exposition alimentaire au tribénuron-méthyle, au thifensulfuron-méthyle et au MCPA ester, et ne présentera de risque inacceptable pour aucun segment de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

L'utilisation de l'herbicide PP-2525 sur l'avoine pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges correspond au profil d'utilisation homologué pour le thifensulfuron-méthyle et le tribénuron-méthyle. L'exposition potentielle des préposés au mélange, au chargement et à l'application ainsi que des travailleurs qui entrent dans les sites après application ne devrait pas dépasser l'exposition actuelle aux produits homologués actuellement qui contiennent ces matières actives.

Évaluation environnementale

Les modifications proposées à l'étiquette de l'herbicide PP-2525 (ajout de l'avoine comme nouvel hôte) ne devraient pas entraîner d'augmentation du risque pour l'environnement ni d'effets sur l'environnement par rapport aux produits actuellement homologués qui contiennent du thifensulfuron-méthyle ou du tribénuron-méthyle. Les préoccupations sur le plan environnemental sont atténuées par des mentions adéquates sur l'étiquette du produit.

Évaluation de la valeur

Au cours de trois essais en champ réalisés en 2010 dans les provinces des Prairies, les dommages subis par les cultures étaient légers ou indécélables après l'application d'un mélange en cuve d'herbicide PP-2525 et de MCPA ester sur l'avoine conformément aux directives apparaissant sur l'étiquette. L'absence de dommages a été corroborée dans les données de rendement.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis à l'appui du produit, l'herbicide PP-2525, et juge que l'information est suffisante pour appuyer les changements demandés.

Références

PMRA Number	Reference
1265254	1990, Magnitude of residues of Harmony Extra in oats when applied as a single late season application, DACO: 7.4.1,7.4.6
1995177	2010, Crop Tolerance of PP-2525 Herbicide + MCPA Ester Herbicide on Oats DACO: 10.3, 10.3.1, 10.3.2(A)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.